EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du : **27 septembre 2018**

Présidence : **M. Nicolas Morel**

Objet : **Préavis n° 2018/09** – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 9 – Bois / Villars

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2018/09,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1) d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge, sur le territoire de la Commune d'Ecublens, sur le secteur 9, Bois/Villars ;

2) d'allouer à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 381'000.- TTC (trois cent huitante et un mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 8 ci-dessus ;

3) d'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de Fr. 61'000.- HT (soixante et un mille francs), selon les modalités décrites ci-dessus sous chiffres 7 et 8.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte n° 460.5620.065 « Sorge, secteur 9, Bois/Villars », et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

Approuvé par la Commission de l'Entente intercommunale dans sa séance du 28 mars 2018.

Ainsi délibéré en séance du 27 septembre 2018.

Le Président

N. Morel.

Nicolas Morel

CONSEIL COMMUNAL DE ECUBLENS CANTON VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

La Secrétaire

Chantal Junod Napoletano